

---

**1(b) Demande d'informations sur le suivi de l'Initiative de l'Indonésie et de la Suisse : Assurer une plus grande clarté juridique**

Décision : BC-11/1 : Suivi de l'Initiative de l'Indonésie et de la Suisse visant à améliorer l'efficacité de la Convention de Bâle

Contexte :

À sa huitième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée (décision OEWG-8/7) a invité la Conférence des Parties à examiner lors de sa onzième réunion (COP-11) un projet de glossaire de certains termes préparé par le Secrétariat et à établir un petit groupe de travail intersessions chargé d'élaborer un document d'orientation sur ces termes et d'examiner les diverses options en vue d'une interprétation cohérente de ces termes. Le projet de glossaire des termes n'a pas été adopté par la COP-11 et, dans la partie III de la décision BC-11/1, la COP-11 a décidé de poursuivre les travaux et d'établir, entre autres, un petit groupe de travail intersessions chargé de préparer un projet révisé du glossaire et des explications connexes pour examen et finalisation par le Groupe de travail à composition non limitée lors de sa neuvième réunion (OEWG-9), lequel élaborera également un projet de décision pour examen et adoption éventuelle par la Conférence des Parties à sa douzième réunion.

Demandes :

- Les Parties sont invitées à désigner des experts pour participer aux travaux du petit groupe de travail intersessions et d'en informer le Secrétariat avant le 30 juin 2013 ;
- Une Partie est invitée à envisager de jouer le rôle de chef de file du petit groupe de travail intersessions et d'informer le Secrétariat de son intention de le faire avant le 30 juin 2013 ;
- Les Parties et autres intéressés sont invités à faire part avant le 15 avril 2014 de leurs observations sur le projet de glossaire révisé et les explications connexes préparés par le petit groupe de travail intersessions avant le 15 février 2014.

Répondants :

- Parties
- Observateurs
- Autres intéressés

Méthode de communication des informations :

- Toutes les informations doivent être communiquées au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.

Date limite de communication des informations :

- **30 juin 2013** pour la désignation des experts pour participer au petit groupe de travail intersessions ;
- **30 juin 2013** pour la notification par une Partie de son intention de jouer le rôle de chef de file du petit groupe de travail intersessions ;
- **15 avril 2014** pour la communication par les Parties et autres intéressés de leurs observations sur le premier projet de glossaire révisé et les explications connexes préparés par le petit groupe de travail intersessions avant le 15 février 2014.

Point de contact :

M<sup>me</sup> Juliette Kohler ([juliette.kohler@brsmeas.org](mailto:juliette.kohler@brsmeas.org), Tél. : +41-22-917-8219)